



## **Projet éducatif Accueils de loisirs Activités périscolaires**

### **Introduction**

#### **Quelques caractéristiques concernant la population et le territoire de La Celle Saint-Cloud.**

La commune de La Celle Saint-Cloud est une ville située à l'ouest de Paris, dans le département des Yvelines, à 12 km de la Porte d'Auteuil (Paris). Elle est traversée par une véritable coulée verte puisque les zones naturelles (bois, étangs, jardins...) occupent plus de 35 % du territoire. Ville verte et très bien dotée en équipements.

À partir du petit bourg médiéval datant du IX<sup>ème</sup> siècle, la ville s'est étendue pour comprendre aujourd'hui 9 quartiers bien délimités avec ses habitats bien spécifiques qui en font tout le charme.

La Celle Saint-Cloud est l'une des 262 communes du département des Yvelines (78) dont le chef-lieu est Versailles. Elle est rattachée à l'arrondissement de Saint Germain-en-Laye.

La Celle Saint-Cloud dispose d'une longueur totale de voirie de 42,8 km dont 32,17 km de voirie communale. Sa superficie totale est de 581 ha 62 a 27 ca dont 205 ha de zones naturelles (35,2 %) et 377 ha de zones urbaines (64,8 %).

La population de la commune a été recensée (source Insee) en 1876 à 663 habitants. En 1975, elle a atteint son sommet avec 25 676 habitants. Depuis, elle est en recul constant pour se situer autour de 21 761 habitants.

La proportion de personnes âgées est un peu plus forte que dans le reste du département des Yvelines : 5,9 % des personnes ont plus de 74 ans à La Celle Saint-Cloud contre 5 % au niveau départemental. Tandis que la proportion des jeunes est un peu moins forte : 26,9 % de jeunes de moins de 20 ans à La Celle Saint-Cloud contre 27,7 % pour les Yvelines. 54% des habitants de la commune ont entre 20 et 60 ans.

Cinq groupes scolaires sont implantés dans la commune, ainsi que cinq centres de loisirs élémentaires, maternels et mixtes.

# Secteur Enfance/Jeunesse

*Des loisirs plaisirs pour agir et s'épanouir*

---

## **Projet éducatif Accueils de loisirs Activités périscolaires**

L'éducation citoyenne d'un enfant est portée par plusieurs acteurs. Certes, d'abord et surtout par les parents. Mais l'école, les structures associatives, sportives et les Accueils de Loisirs ont également un rôle important à y jouer.

La ville de La Celle Saint Cloud entend jouer pleinement son rôle dans l'approche éducative des enfants, à travers les Accueils de Loisirs, les séjours d'été et mini séjours ainsi que l'organisation des temps périscolaires durant la journée à l'école. Car il convient d'offrir à l'enfant dans l'espace scolaire d'instruction, des moments ludiques de loisirs, des moments de découverte de soi et des autres, d'apprentissage de la vie.

Les séjours d'été sont ouverts aux enfants âgés de 7 à 17 ans.

Le temps périscolaire et les centres de loisirs concernent tous les enfants scolarisés, de la maternelle au CM2 et dont les parents sont domiciliés à La Celle Saint Cloud.

Les objectifs éducatifs des centres de loisirs et des activités périscolaires consistent à :

- **Assurer la sécurité physique, sanitaire, affective et morale de chaque enfant**
- **Favoriser une construction sereine de soi (de l'être)**
- **Promouvoir le développement Durable : favoriser une prise en compte de l'environnement et son respect**
- **Contribuer à la préparation de futurs adultes responsables**
- **Ouvrir l'esprit des enfants au monde qui les entoure notamment dans les domaines artistiques, culturels et sportifs,**
- **Donner aux enfants le goût de l'avenir en les rendant autonomes**
- **Permettre aux enfants de s'exprimer, de participer activement à la vie de leur groupe**
- **Apprendre aux enfants le respect de soi et des autres**
- **Promouvoir le plaisir de rêver et le droit de « ne rien faire »**
- **Tisser des liens et des échanges inter générationnels dans la ville**

Les directeurs et responsables doivent avec leurs équipes d'animation, mettre en place un fonctionnement pouvant garantir l'ensemble de ces objectifs. **Ils sont aidés à cela par un dispositif de formation continue que la ville met en place au profit du personnel de ce secteur.**

**Dès lors, les projets pédagogiques des différentes activités doivent être articulés autour de trois outils éducatifs :**

### **◆ la vie quotidienne**

Les équipes d'animation doivent être conscientes de l'importance d'une bonne gestion de la vie quotidienne.

Elle est constituée de moments importants qui exigent une vigilance sans failles, une disponibilité totale et une organisation structurée et rigoureuse. Car ces moments de vie quotidienne constituent l'école du bien vivre ensemble, bien davantage que les ateliers didactiques.

# Secteur Enfance/Jeunesse

*Des loisirs plaisirs pour agir et s'épanouir*

---

Au cours de la journée, plusieurs temps informels sont à mettre en place pour laisser évoluer chaque enfant à son rythme.

Les temps pré et post scolaires qui encadrent une journée d'école font partie de ces moments « informels » de vie quotidienne. Ils sont à organiser en prenant en compte toute la journée de l'enfant à l'école.

Le repas est un moment privilégié d'échanges, de convivialité et de découverte. Pour cela, la présence à table du personnel encadrant, avec les enfants, est indispensable ; partager le repas avec eux étant pour lui une obligation de service, la fourniture du repas n'est pas considérée comme un avantage en nature.

Le personnel encadrant anime ce moment de convivialité, profite de cette occasion pour être à l'écoute de chacun.

Il doit veiller à ce que chaque enfant puisse s'exprimer et écouter les autres en laissant à chacun la possibilité de s'exprimer. Il veille à ce que chaque enfant se tienne correctement à table.

Les notions d'équilibre et de variété alimentaires seront abordées par l'animateur de façon adaptée à chaque tranche d'âge. Il insistera sur la notion d'équilibre alimentaire, sur la nécessité d'avoir une alimentation variée et sur le plaisir de découvrir de nouvelles saveurs.

Des temps calmes ou des siestes (selon les âges) sont à organiser après le repas.

## ◆ La relation éducative

Il est demandé au personnel d'encadrement :

- De permettre la mise en commun des acquis de chacun lors d'activités, ce qui permet à chaque enfant de se valoriser dans le groupe en se sentant utile aux autres,
- De permettre aux enfants la découverte et le développement de leur motricité, de leurs capacités physiques et intellectuelles, de leurs possibilités d'expression, de création et d'imagination,
- De favoriser un réel dépaysement et de découvertes, en développant l'aspect d'aventure, l'imaginaire dans une ambiance conviviale décontractée, avec le respect du cadre établi.
- De favoriser le repérage spatial, la connaissance du territoire local, les quartiers de la ville et leur histoire en développant des actions à l'extérieur des structures,
- De présenter aux enfants une image d'adulte basée sur l'honnêteté, la justice et la disponibilité. L'adulte doit être un exemple par son comportement, par la qualité de sa présence et de sa présentation. Il est garant du respect des règles de la collectivité et de l'harmonie des relations dans le groupe,
- De favoriser le respect de l'environnement, notre patrimoine commun et le respect de l'entourage de l'enfant ainsi que le respect du matériel et des biens d'autrui.

La relation entre l'animateur et l'enfant est basée sur l'échange, le dialogue, le respect et la confiance.

## ◆ Les activités

L'activité est un moyen d'animation dont les divers aspects (physique, ludique ou d'expression) doivent être adaptés à l'âge des enfants.

Les activités doivent correspondre aux besoins et aux envies des enfants. Par leur diversité, elles favorisent la libre expression de chacun, l'affirmation de soi et l'esprit critique. Elles doivent intégrer l'apprentissage de nouvelles techniques, pour l'épanouissement et de plaisir de chacun.

Elles permettent à l'enfant de développer ses facultés motrices et sensorielles.

# Secteur Enfance/Jeunesse

*Des loisirs plaisirs pour agir et s'épanouir*

---

Outre la pratique d'activités, les centres de loisirs s'attacheront à faire découvrir aux enfants le monde qui les entoure, en organisant des sorties (expositions, musées, théâtre, cinéma.) Mais ils pourront aussi découvrir des structures ou des lieux de pratique sportive, de détente et de loisirs tels que les patinoires, les bases de loisirs, les piscines...

Les séjours et mini séjours organisés par la ville contribuent à faire découvrir aux enfants les différentes régions de la France pour la connaissance de leur pays. Un des critères déterminants pour le choix de ces séjours et mini séjours consiste à la place réservée à l'autonomie et au choix des enfants dans l'organisation de leurs journées. Il ne s'agit pas d'organiser des moments de simple consommation d'activités.

Les centres de loisirs ont un rôle d'initiation, de vulgarisation et de tremplin vers d'autres structures d'animation ou de pratiques culturelles et sportives. L'enfant désirant approfondir une technique ou développer un centre d'intérêt pourra poursuivre son apprentissage au sein de structures associatives ou municipales spécialisées.

Les centres de loisirs font partie de la vie locale et doivent promouvoir une dynamique d'animation festive dans le cadre des différentes opérations municipales.

L'action éducative se prolonge à travers la programmation d'activités issues du partenariat tissé entre les centres de loisirs et les différents partenaires locaux.